



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/799\*  
14 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Quarante-troisième session  
Point 34 de l'ordre du jour

### QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

#### Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 42/19 de l'Assemblée générale, en date du 17 novembre 1987, par laquelle l'Assemblée m'a prié de poursuivre ma mission renouvelée de bons offices afin d'aider les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni à entamer des négociations afin de trouver les moyens de régler de façon pacifique et définitive les problèmes non réglés entre les deux pays, y compris tous les aspects de la question concernant l'avenir des îles Falkland (Malvinas), en conformité avec la Charte des Nations Unies.
2. Après l'adoption de ladite résolution et pour y donner suite, j'ai indiqué à nouveau aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni que j'étais prêt à leur offrir tout le concours qu'ils pourraient souhaiter dans la recherche d'une solution pacifique de la question des îles Falkland (Malvinas).
3. Durant l'année, j'ai continué à maintenir des contacts étroits avec les deux gouvernements intéressés. Je me suis entretenu avec le Premier Ministre du Royaume-Uni à Londres en mai et avec le Président de la République de l'Argentine à New York en juin ainsi que, à diverses reprises, avec leurs ministres des affaires étrangères respectifs et leurs représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies.
4. Je dois conclure que les positions des deux gouvernements restent substantiellement les mêmes. Le Gouvernement du Royaume-Uni reste résolu à rechercher la normalisation des relations avec l'Argentine sans préjudice de ses engagements à l'égard des habitants des îles Falkland. Il a proposé de laisser de côté la question de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) sur laquelle les vues sont, selon lui, diamétralement opposées, afin de progresser sur d'autres questions, telles que les pêcheries, qui, selon lui, ont un caractère pratique et dont la solution pourrait être avantageuse pour les deux pays.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

5. Le Gouvernement argentin a déclaré pour sa part qu'il était toujours prêt à se conformer aux dispositions de la résolution 42/19 de l'Assemblée générale et, à cet effet, à entamer des négociations pour régler toutes les questions encore en suspens entre les deux pays, notamment toutes celles qui ont trait à l'avenir des îles Falkland (Malvinas).

6. Je regrette donc d'avoir à signaler une fois de plus que les conditions nécessaires pour que je puisse m'acquitter du mandat qui m'a été confié par l'Assemblée générale ne semblent pas être remplies. Si les deux parties ont fait preuve d'une modération louable en évitant une détérioration de la situation dans le Sud-Ouest atlantique, leur incapacité d'engager un dialogue véritable au sens de la résolution 42/19 est décevante. Elle l'est encore plus si on considère, notamment, le temps qui s'est écoulé depuis le conflit de 1982 et la tendance actuelle à un effort renouvelé pour rechercher des solutions pacifiques aux différends internationaux. Il faut agir, sans perdre de temps, pour essayer de surmonter les divergences de vues qui séparent actuellement les deux pays. Je reste disposé à tout moment à leur prêter mon concours à cette fin.

-----